

LE 22 JUIN 2026
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi 22 juin 2026, à 19 heures, sous la présidence de Mme la mairesse, Roxanne Therrien.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Marie-Eve Verdier
Isabelle Gauthier
Caroline Morin
Catherine Maréchal
MM. David Bélanger
Robert Charron
Patrick Rebelo
Vincent Charbonneau
Sébastien Hamel

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Suzanne Mireault, assistante-greffière

Est absente :

Mme Émilie Derganc, conseillère

Est également absente :

Mme Isabelle Bourcier, greffière

Mot de la mairesse.

Madame la mairesse fait une allocution sur divers faits saillants.

370-06-2026 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 juin 2026, tel que modifié comme suit :

Est ajouté le point suivant en affaires nouvelles :

- a) Embauche à la fonction de coordonnateur jeunesse et mouvement de personnel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)

371-06-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0056 pour la propriété située au 18106, rue de Cheverny (lots 6 547 050 et 6 547 051), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde aux lots 6 547 050 et 6 547 051 du cadastre du Québec (18106, rue de Cheverny), la dérogation mineure numéro 2026-0056 ayant pour effet de permettre :

- quatre (4) nouvelles enseignes commerciales apposées à plat sur le bâtiment, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 n'en permet aucune;
- deux (2) enseignes sur le mur latéral droit et de deux enseignes sur le mur arrière du bâtiment, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 prohibe l'installation d'enseigne sur les murs latéraux et arrière n'ayant pas façade sur une voie de circulation.

À condition que l'enseigne 1 sur le mur latéral droit soit remplacée par l'enseigne 2 sur le mur arrière et que l'enseigne 3 soit au-dessus de l'enseigne 4 sur le mur arrière.

372-06-2026	Approbation du procès-verbal.
--------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 juin 2026, tel que présenté.

373-06-2026	Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 9 au 22 juin 2026 et totalisant les sommes suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| • Dépenses du fonds d'activités financières..... | 4 167 263,71 \$ |
| • Dépenses du fonds d'activités d'investissement..... | 1 151 340,53 \$ |

• TOTAL.....	5 318 604,24 \$
--------------	-----------------

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 19 juin 2026.

374-06-2026	Demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 ». (G5 500 N1609)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a un projet relatif à l'acquisition du lot 1 847 520, dans le secteur de Sainte-Scholastique;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le dépôt auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal d'une demande de financement pour le projet indiqué ci-haut dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*.

De signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que la Ville s'engage :

- à assumer sa part d'investissement au projet;
- à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, si le terrain visé par le projet d'acquisition est accessible au public;
- à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées, notamment en inscrivant la propriété acquise au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation.

D'autoriser Jérôme Duguay, directeur du Service de l'environnement et du développement durable, à signer, pour et au nom de la Ville, une convention ainsi que tout document afférent entre la Ville de Mirabel et la Communauté métropolitaine de Montréal et Nicolas Bergeron, du Service de l'environnement et du développement durable, à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville.

375-06-2026	Modalités de publication du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs (vérificateurs) pour l'année financière 2025 et dépôt desdits rapports. (G1 213 101 N3535 et G5 311 #126370)
--------------------	---

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier et des auditeurs (vérificateurs) pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a fait un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs (vérificateurs) pour l'année financière 2025;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De déposer le rapport financier et le rapport des auditeurs (vérificateurs) pour l'année 2025, ainsi que le rapport de la mairesse sur les faits saillants.

De prévoir la diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants sur le site internet de la Ville ainsi qu'un court texte y référant dans le *Mirabel vous Informe*.

376-06-2026	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) de rénovation et d'aménagement au centre récréatif Concept Action 50+, dans le secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 580-09-2025 et exécutés par l'entrepreneur « Construction S.M. Paquet inc. ». **(2025-025) (G7 311 102 110 U3 N14818)**

377-06-2026	Soumission relative à la disposition des biosolides municipaux. (2026-019) (X3 512 103 U3 N14419)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par procédure ouverte publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « GFL Environmental Services inc. », la soumission relative à la disposition des biosolides municipaux, pour un prix approximatif maximal de 1 437 083,44 \$, incluant les taxes, pour une période de deux (2) ans, suite à leur soumission ouverte le 3 juin 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le

document d'appel d'offres numéro 2026-019 préparé le 15 avril 2026 par le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, dans le dossier numéro X3 512 103 U3 N14419, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

378-06-2026	Soumission relative à l'entretien préventif des systèmes de réfrigération pour les années 2026 à 2029 avec option de renouvellement pour 2 ans. (2026-020) (G7 311 102 U3 N14662)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par procédure ouverte publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Climat-Control SB inc. », la soumission relative à l'entretien préventif des systèmes de réfrigération pour les années 2026 à 2029 (3 ans) avec option de renouvellement pour 2 ans, pour un prix approximatif maximal de 99 769,59 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 1^{er} juin 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-020 préparé le 13 mai 2026 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 102 U3 N14662, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

379-06-2026	Acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de passage soit à des fins d'aménagement d'un sentier sur une partie du lot 1 848 178, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 215 S14 N7816 #126371)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'acquérir pour le prix de un dollar (1,00 \$) une servitude réelle et perpétuelle de passage soit à des fins d'aménagement d'un sentier sur une partie du lot 1 848 178, dans le secteur de Saint-Canut, d'une superficie approximative de 211,4 mètres carrés, le tout tel qu'il appert du plan minute 6258 préparé le 14 novembre 2025 par Martin Larocque, arpenteur-géomètre.

La servitude est acquise en faveur du lot 6 377 997.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater un notaire pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

380-06-2026	Signature d'un acte d'achat relativement au lot 6 701 354, dans le secteur de Saint-Canut. (G7 100 N155 #126372)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire acquérir le lot 6 701 354, dans le secteur de Saint-Canut, à des fins d'aménagement d'un parc riverain en bordure de la Rivière-du-Nord;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte d'achat du lot 6 701 354, dans le secteur de Saint-Canut, le tout sans contrepartie financière.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

381-06-2026	Signature d'une entente sectorielle en concertation régionale dans la région des Laurentides 2026-2029. (FSD-2026-14) (G5 500 U4 N15547 #126373 et G5 500 N15601)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les Laurentides (la région) s'est vue attribuer une somme de 8 188 752 \$ en 2025-2026 pour permettre de soutenir les démarches de mise en œuvre associées aux priorités régionales établies dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) 2025-2029;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie repose sur une approche décentralisée et collaborative qui encourage la concertation des acteurs afin de sélectionner les projets les plus porteurs pour la région;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, cinq (5) ententes prioritaires ont été récemment identifiées pour la région :

- Entente développement économique et innovation;
- Entente en récréotourisme;
- Entente bioalimentaire;
- Entente en mobilité et en environnement;
- Entente en solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QUE pour bien mener à terme toutes ces ententes, la région a mandaté le CPERL comme porteur de dossier pour permettre une mise en commun de leurs efforts et ressources, permettre une concertation des

partenaires de la région, favoriser la synergie des différents réseaux et la cohérence du développement régional;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

De nommer et d'autoriser, Dominic Noiseux, directeur des affaires régionales et associé à la direction générale à agir, pour et au nom de la Ville, à titre de représentant dans le cadre du comité directeur et à signer l'entente sectorielle en concertation régionale dans la région des Laurentides 2026-2029 et tout document y relatif.

La contribution financière de la Ville étant pour un total de 37 500, 00 \$, pris à même le FRR – Volet 2.

382-06-2026	Signature d'une entente de partenariat avec le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL). (FRR-Volet 2) (FSD-2026-15) (X5 110 U4 N15523 et G5 500 N15601 #126396)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le projet du CDESL met l'accent sur la santé physique et mentale des jeunes, l'accessibilité à des services spécialisés, la professionnalisation des intervenants et la cohésion régionale;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'arrime également aux objectifs de développement social et communautaire de la Ville en favorisant des milieux de vie actifs, un accès équitable à des services structurants et le renforcement des capacités des organisations locales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat avec le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL) ou toute entente de partenariat substantiellement conforme.

La contribution financière de la Ville étant de 15 000 \$ pour l'année 2026, le tout pris à même le FRR-Volet 2.

383-06-2026	Remplacement de l'Entente Inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN). (G3 312 U4 N1446)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'en 2023, quatre (4) MRC de la couronne Nord et la Ville de Mirabel ont signé une entente Inter-MRC pour permettre d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales et leurs interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de différents organismes métropolitains et gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à la séance de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) tenue le 10 juin dernier, les membres souhaitent

apporter certains amendements à l'Entente Inter-MRC, lesquelles amendements constituent le remplacement de l'entente;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le remplacement de l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord, le tout tel qu'il appert du projet d'entente daté du 22 juin 2026 ou de tout projet d'entente substantiellement conforme à la présente.

384-06-2026	Signature d'une entente avec le propriétaire et promoteur « 9187-6532 Québec inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur la rue Gabrielle-Roy (lot 4 457 684), dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 500 S11 N16086)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec le propriétaire et promoteur « 9187-6532 Québec inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur la rue Gabrielle-Roy (lot 4 457 684), dans le secteur de Saint-Janvier, conformément au règlement numéro 2191 *Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements*, le tout tel qu'il appert de l'entente datée du 2 juin 2026 ou de toute entente substantiellement conforme à la présente.

385-06-2026	Signature d'une entente de desserte en gaz avec Énergir, S.E.C. dans le cadre du projet de la nouvelle caserne incendie, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 115 U4 N15684)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle caserne incendie à construire dans le secteur de Saint-Janvier utilisera en partie le gaz naturel comme source d'énergie;

CONSIDÉRANT QU'un prolongement de la conduite basse pression doit être réalisé pour raccorder la caserne;

Il est proposé par _madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service du génie à signer une entente avec Énergir, S.E.C. pour la desserte en gaz dans le cadre du projet de la nouvelle caserne incendie, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout tel qu'il appert du projet d'entente datée du 15 juin 2026 ou de tout projet d'entente substantiellement conforme.

386-06-2026	Entente de partenariat concernant l'événement 48 heures Vélo par l'entreprise « Make a Wish foundation of Canada/ Fondation Rêves d'enfants du Canada ». (G3 216 102 U4 N15891)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de partenariat afin de soutenir l'organisme sans but lucratif, « Make a Wish foundation of Canada/ Fondation Rêves d'enfants du Canada » de façon à réaliser l'événement 48 heures Vélo, les 18, 19 et 20 septembre prochain;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service des communications à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat concernant la participation à l'événement 48 heures Vélo par l'entreprise « Make a Wish foundation of Canada/ Fondation Rêves d'enfants du Canada », le partenariat prenant la forme d'une aide en matière de la gestion des matières résiduelles sur le site (fourniture de bacs et gestion).

387-06-2026	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 690 concernant les nuisances, relativement à la hauteur maximale tolérée des herbes ou du gazon et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2707)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 690 *concernant les nuisances*, relativement à la hauteur maximale tolérée des herbes ou du gazon, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Vincent Charbonneau dépose un projet de règlement.

388-06-2026	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux. (G8 400) (U-2708)
--------------------	--

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement *concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux*, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

389-06-2026	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2708 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire assurer des conditions de logement acceptables pour tous les résidents de la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives prévoit la nécessité de créer des normes dans le but de prévenir le dépérissement des immeubles patrimoniaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement consacré spécifiquement à l'établissement des normes minimales de salubrité et d'entretien des bâtiments pour la Ville de Mirabel et des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'insalubrité par les articles 55 à 58 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la province de Québec (RLRQ, c. A-19.1), conformément à l'article 145.41, le conseil municipal de la Ville de Mirabel doit adopter un règlement en ce qui concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments dans les limites du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville qu'un règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments soit adopté;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2708 *concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux*.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 6 juillet 2026, à 16 h30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

390-06-2026	Création d'une fonction et d'un poste et abolition d'un poste à la division des technologies de l'information et signature d'une lettre d'entente. (G4 114, G4 110 et G4 611 S30)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De créer une (1) fonction et un (1) poste régulier à temps plein d'architecte de système à la division des technologies de l'information, et ce, en date du 22 juin 2026.

D'abolir un (1) poste régulier à temps plein d'administrateur de système à la division des technologies de l'information, et ce, en date du comblement du nouveau poste d'architecte de système.

D'autoriser, Mario Boily, directeur général et Jean-Sébastien Martel, conseiller en ressources humaines, spécialisé en relations de travail, à signer pour, et au nom de la Ville, avec le « Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N) – Cols blancs », la lettre d'entente numéro 47.

391-06-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0072, pour l'immeuble situé sur le rang Saint-Rémi, sur le lot 1 847 355, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0072, relativement à la construction de cinq (5) bâtiments d'élevage, un (1) bâtiment accessoire agricole ainsi que des fosses à fumier, pour l'immeuble situé sur le rang Saint-Rémi, sur le lot 1 847 355, dans le secteur de Sainte-Scholastique, à la condition que des conifères ayant un diamètre à hauteur de poitrine de 75 mm soient plantés et maintenus entre les constructions et le rang Saint-Rémi. La bande d'arbres doit être d'une largeur équivalente à la profondeur des constructions, afin que celles-ci soient complètement camouflées de la voie publique.

392-06-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0083, pour l'immeuble situé au 9134, rue Dumouchel, sur le lot 1 555 592, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0083, relativement au remplacement du revêtement extérieur d'une résidence unifamiliale isolée située en secteur villageois, pour l'immeuble situé au 9134, rue Dumouchel, sur le lot 1 555 592, dans le secteur de Saint-Benoît, aux conditions suivantes :

- retirer les portions vertes du revêtement par du revêtement blanc;
- peindre le garde-corps de la galerie en blanc.

393-06-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0036, pour l'immeuble situé au 18225, boulevard de Versailles, sur le lot 5 084 700, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
--------------------	---

Il est proposé par _monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0036, relativement à l'ajout d'enseignes à plat sur le bâtiment ainsi que le remplacement d'une face d'acrylique sur l'enseigne sur poteau

existante, pour l'immeuble situé au 18225, boulevard de Versailles, sur le lot 5 084 700, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, conditionnellement à ce que l'enseigne projetée sur le mur arrière soit révisée, afin de reprendre un concept similaire aux enseignes déjà en place sur cette façade, tant en termes d'apparence que de superficie, et ce, sans ajouter au message de l'enseigne (en limitant au simple nom du commerce).

394-06-2026	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0074, pour l'immeuble situé au 18075, chemin Notre-Dame, sur le lot 6 357 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0074, relativement au remplacement d'une enseigne à plat sur le bâtiment, pour l'immeuble situé au 18075, chemin Notre-Dame, sur le lot 6 357 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, conditionnellement au retrait de la portion en néon dans les vitres du commerce.

395-06-2026	Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande pour l'agrandissement d'une sablière pour la propriété située en bordure de la route Sir-Wilfrid-Laurier (lot 2 049 747), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 112 103) (A-2026-008)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole des lots à l'étude et des lots avoisinants :
L'emplacement visé par la demande est constitué de sols de classe 7, qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent, ainsi que de sols de classe 4 qui comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures, imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages. De plus, la zone visée est affectée par des contraintes liées à l'érosion, à une basse fertilité, ainsi qu'à un manque d'humidité.
- b) Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture :
Le potentiel d'utilisation du site à des fins agricoles est actuellement très limité. Considérant l'activité d'extraction déjà en cours sur une superficie d'environ 3,45 hectares, ainsi que la nature très sableuse et drainante des sols présents sur la portion visée par la demande,

l'exploitation agricole du terrain apparaît difficile et peu propice à l'établissement d'une culture viable.

- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :
Il n'y a présentement aucune activité agricole sur le site visé par la demande. Suite au remblai demandé, le site pourrait cependant être exploité à des fins de culture. Pour ce qui est des possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, aucun impact significatif n'est à prévoir. De plus, l'activité projetée n'impose aucune contrainte en termes de distance séparatrice.
- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :
Aucun effet contraignant résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement n'est à prévoir en lien avec cette demande.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :
Compte tenu qu'il s'agit d'une demande visant l'agrandissement des activités d'extraction en cours et le réaménagement du site, ce critère n'est pas applicable.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :
Puisqu'il s'agit d'un usage temporaire s'inscrivant dans la continuité d'une activité d'extraction déjà existante sur le site, et considérant que le projet prévoit le réaménagement complet du terrain, ainsi qu'une remise en culture ou un reboisement à la fin des travaux, le projet ne devrait pas avoir d'impact négatif significatif sur l'homogénéité de la communauté agricole du secteur à long terme.
Au contraire, le réaménagement projeté vise à améliorer les caractéristiques du site, afin de favoriser une réintégration du terrain dans son milieu agricole environnant une fois les activités terminées.
- g) L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :
Selon les documents déposés avec la demande, le projet prévoit plusieurs mesures visant à limiter les impacts sur les ressources eau et sols. L'extraction projetée respectera notamment une distance minimale avec la nappe phréatique, afin de protéger les eaux souterraines. Des mesures de contrôle de l'érosion, du drainage et des sédiments sont également prévues, incluant l'aménagement de

fossé et la protection de la bande riveraine du ruisseau Morand. De plus, le projet de réaménagement vise à améliorer la qualité des sols actuellement très sableux et fortement drainants afin de favoriser, à terme, une remise en culture du terrain.

- h) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :
Aucune aliénation n'est demandée, ainsi le projet n'aura pas d'impact sur la taille des propriétés foncières.
- i) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :
N/A
- j) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :
N/A
- k) Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :
Au PDZA, le lot visé par la demande se situe dans un secteur agricole déstructuré de faible dynamisme. À terme, la fin des activités d'extraction et la remise en culture pourraient avoir un impact positif sur le dynamisme du secteur.

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 2 049 747, située en bordure de la route Sir-Wilfrid-Laurier, dans le secteur de Saint-Canut, le tout en fonction du formulaire relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour l'agrandissement d'une sablière sur une superficie d'environ 1,13 hectare, incluant le chemin d'accès, conditionnellement à ce que l'exploitant :

- mette en place des mesures, afin de limiter la dispersion de sédiments sur la chaussée;
- adresse une demande au MTMD, afin d'installer une signalisation de type D-270-11.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, la Ville fait référence à l'alinéa e) de la présente

résolution pour indiquer sa position à cet effet, puisqu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

396-06-2026	Adoption du cadre d'intervention relatif au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2. (G5 500 N14854 et G5 U5 N15338 et G5 U5 N16089)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que les municipalités adoptent un cadre d'intervention formel encadrant l'utilisation des sommes allouées;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'adopter officiellement le cadre d'intervention de la Ville de Mirabel relatif au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, tel qu'il appert du cadre d'intervention préparé en mars 2026 mais datée de mai 2026 par Mirabel Économique et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De créer deux (2) comités distincts :

- comité d'investissement de Mirabel (CIM) pour évaluer les projets d'entrepreneuriat, gérer le portefeuille de prêts (FLS) et soutenir les initiatives des entreprises sur le territoire.
- comité de suivi du FRR-Volet 2, pour évaluer les projets en lien avec la vitalité du territoire, par le biais d'appels à projets structurants visant les secteurs de l'environnement, du social et du culturel.

397-06-2026	Approbation de la planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaires des Mille-Îles (CSSMI). (G3 313 N9903)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la planification des besoins d'espace 2026 soumise par le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) pour les besoins de projets d'espaces ciblés pour la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT qu'une lettre du CSSMI a été transmise à la Ville le 21 mai 2026 pour des besoins spécifiques exprimés pour le projet d'implantation d'une nouvelle école secondaire, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

De prendre acte de la planification des besoins d'espaces 2026 du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI).

D'approuver le besoin d'espace additionnel énoncé dans une lettre datée du 21 mai 2026, soit pour la construction une nouvelle école secondaire, dans le secteur du Domaine-Vert Nord et de transmettre à cet égard un avis favorable

au CSSMI, le tout en souhaitant que soit accéléré le processus relatif à la construction d'une école secondaire.

De demander l'appui des villes de Blainville, Sainte-Thérèse et Boisbriand relativement au projet de construction d'une école secondaire, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, à Mirabel.

398-06-2026	Modification de la résolution numéro 233-04-2026 Adoption de l'inventaire du patrimoine. (X6 512 U6 N15873)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 13 avril 2026, l'inventaire du patrimoine de la Ville de Mirabel a été adopté en vertu de sa résolution 233-04-2026;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'ajouter l'inventaire du patrimoine comme annexe « I » à la résolution 233-04-2026 pour en faire partie intégrante.

D'ajouter le bâtiment principal et les bâtiments secondaires situés au 15701-15725, chemin Charles, dans le secteur de Saint-Janvier à l'inventaire du patrimoine de la Ville de Mirabel et de de modifier, à cet effet, l'annexe « I » de la résolution 233-04-2026.

399-06-2026	Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines relativement à leur demande visant à interdire la circulation des véhicules lourds, sur le rang Lepage sur son territoire. (G3 312)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sollicite l'appui de la Ville dans le cadre d'une démarche visant à modifier la classification de camionnage sur une portion du rang Lepage, à l'est de la route 335, située sur son territoire,

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'entraîne aucun impact sur la circulation des véhicules en provenance ou en direction de Mirabel;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'appuyer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines relativement à leur demande visant à interdire la circulation des véhicules lourds, sauf pour la livraison locale, sur le rang Lepage, à l'est de la route 335, située sur son territoire.

400-06-2026	Appui à la Ville de Saint-Colomban relativement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 4007 portant sur la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire. (G3 312)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du règlement numéro 4007 de la Ville de Saint-Colomban visant à restreindre ou interdire la

circulation de certains véhicules lourds sur son territoire, à l'exception de routes prévues pour le transit des camions et des véhicules-outils;

CONSIDÉRANT QUE les restrictions ou interdictions visant la circulation des véhicules lourds sur son territoire contribueront à accroître la quiétude des citoyens et à réduire l'achalandage sur le chemin de la Rivière-du-Nord, dans les secteurs de Mirabel-en-Haut et Saint-Jérusalem;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'appuyer la Ville de Saint-Colomban relativement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 4007 portant sur la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire.

Dépôt de documents.

L'assistante-greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 19 juin 2026; (G1 211 101 120 N11458)
- b) rapport annuel pour l'année 2025 relatif à l'application du règlement numéro 2635 concernant la gestion contractuelle; (G8 400)
- c) rapport faisant état d'attestations remises par certains membres du conseil concernant leur participation à une ou des activités de formation reconnues données par l'Union des municipalités du Québec, en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*; (G1 211 101 110)

Affaires nouvelles.

401-06-2026	Embauche à la fonction de coordonnateur jeunesse et mouvement de personnel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher, Joël Gaucher, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de coordonnateur jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

Aussi, le conseil autorise l'embauche d'un employé cadre au même service, le temps nécessaire de remplacer le titulaire absent.

Également, le conseil est informé de la mutation d'un employé cadre au Service de l'équipement et des travaux publics qui occupera le même poste au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Parole aux conseillères et conseillers.
--

Chaque conseillère et conseiller, puis la mairesse, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

402-06-2026 Levée de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Roxanne Therrien, mairesse

Isabelle Bourcier, greffière